

Assemblée publique de consultation sur le projet de règlement portant le numéro 80-2010 à 19.30 heures à la salle Bonne Entente. A 20.30 heures aucune personne ne s'est présenté pour prendre information. Alors il est réputé que le règlement 80-2010 est accepté tel que préparé avec les modifications à apporter à la zone 38-A.

Maire

Secrétaire-trésorière

Comté de Lotbinière
Municipalité de Saint-Sylvestre

Assemblée régulière du conseil municipal de Saint-Sylvestre, tenue le 12 avril 2010, à la salle Bonne Entente, à 20.00 heures à laquelle sont présents les conseillers suivants : Ginette Roger, Madeleine Breton, Roland Gagné, Raynald Champagne, Maryse Lapointe, Étienne Parent et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Mario Grenier.

Résolution numéro 27-2010
Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté avec les points suivants en surplus soit : à ouverture de l'assemblée rencontre avec François Therrien, pour la coopérative de Santé, Alain Vallières pour le club des Montagnards et Michel Gendreau pour un jumelage avec un village d'Haïti ; à actes législatifs ajouter don pour la fondation école l'Astrale.

Résolution numéro 28-2010
Adoption du dernier procès verbal

Madeleine Breton demande de faire la correction dans l'accord de la commission scolaire le montant est bien 4 000\$ environ qui sera donné par année jusqu'à concurrence de 80 000\$. Étienne Parent demande de faire la correction suivante : suite à une présence des jeunes le conseil le laisse ouvert, pour l'instant (enlever le mot s'engage. Celui-ci est proposé par Ginette Roger, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité.

Nous rencontrons monsieur Alain Vallières qui nous informe des difficultés rencontrées à l'hiver pour l'entretien des pistes de moto-neige et la municipalité accepte de leur donner un autre montant.

Résolution numéro 29-2010

Don au club des Montagnards

Il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité qu'un montant de 250\$ supplémentaire soit accordé au club.

Nous acceptons un jumelage avec une municipalité de Haïti, suite à la demande de monsieur Michel Gendreau, celui-ci nous reviendra avec la décision de la municipalité de Haïti, lors de son retour à Saint-Sylvestre.

Résolution numéro 30-2010

SIMULTANÉITÉ DES ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a tenu, en février 2008, le Forum sur la gouvernance et la démocratie des commissions scolaires au cours duquel la Fédération Québécoise des Municipalités a présenté un mémoire;

ATTENDU QU'en guise de suivi de ce forum, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport adoptait le projet de loi n° 88, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur les élections scolaires, confirmant notamment l'élection du président de commission scolaire au suffrage universel;

ATTENDU QUE l'octroi d'une telle assise démocratique aux commissions scolaires est fortement questionnable considérant le taux de participation de 7,9 % aux dernières élections scolaires de 2007;

ATTENDU QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demandait en octobre 2008 à la ministre l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'elle procède à la mise en place d'une table nationale sur la concertation scolaire-municipale réunissant les municipalités, les commissions scolaires et le gouvernement, afin que soient traités prioritairement les vrais enjeux liés à l'éducation dans les territoires notamment le maintien des écoles en région, l'offre aux élèves de services de qualité afin de favoriser leur réussite, la taxation et l'utilisation des équipements et infrastructures de manière optimale pour le grand bénéfice des citoyens;

ATTENDU QUE la commission scolaire a une fonction sectorielle, l'éducation, en comparaison avec les municipalités et les MRC, dont les mandats impliquent la gestion et la planification intégrée de l'ensemble du territoire;

ATTENDU QUE l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique stipule que : « la commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la loi, au développement social, culturel et économique de sa région »;

ATTENDU QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Mme Michelle Courchesne, envisage de suggérer la simultanéité des élections scolaires et municipales en 2013, et ce, sans avoir convié les municipalités à la démarche et surtout sans en avoir évalué les impacts;

ATTENDU QUE la Fédération des commissions scolaires du Québec réclame avec empressement la simultanée des élections scolaires et municipales selon la présomption d'augmenter la participation électorale scolaire et de diminuer les coûts afférents;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités affirmait à nouveau, lors de sa séance du 11 mars dernier, son opposition à la simultanée des élections scolaires et municipales tant que les vrais enjeux ne seront pas discutés préalablement à des modifications législatives non essentielles dans le présent contexte;

ATTENDU QUE le Directeur général des élections du Québec rendait public, le 17 mars dernier, un avis sur la faisabilité d'élections scolaires et municipales simultanées dont aucun des cinq scénarios proposés ne traduisait une diminution des coûts ainsi que l'augmentation de la participation électorale;

Il est proposé par Ginette Roger, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité de réitérer l'opposition du milieu municipal à la simultanée des élections scolaires et municipales;

De demander aux ministres de l'Éducation, du loisir et du sport, et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de réunir d'urgence les représentants des municipalités et la Fédération des commissions scolaires du Québec, afin de discuter des enjeux prioritaires en matière d'éducation avant même de procéder à des modifications législatives visant la simultanée des élections scolaires et municipales;

De transmettre une copie de la présente résolution aux ministres de l'Éducation, du loisir et du sport et des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à monsieur Jacques Gourde, député de la circonscription de Lotbinière, à la Fédération Québécoise des Municipalités ainsi qu'à Mme Josée Bouchard, présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

Résolution numéro 31-2010

Dons faits à certains organismes

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Madeleine Breton et résolu à l'unanimité que les montants suivants soient accordés :

Cercle des Fermières 125.00\$

Fabrique de Saint-Sylvestre 400.00\$

Fondation École l'Astrale 100.00\$

Résolution numéro 32-2010

Rue Létourneau

Considérant que la rue Létourneau doit être prolongée en raison des constructions potentielles dans ce secteur;

En conséquence il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Ginette Roger et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Sylvestre confirme son engagement à transmettre

au MDDEP, lorsque les travaux de construction de la rue Létourneau seront achevés, une attestation signée par un ingénieur tant qu'à la conformité avec l'autorisation accordée.

Résolution numéro 33-2010

Demande à Axion pour le service internet haute vitesse

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Ginette Roger et résolu à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Sylvestre fasse demande au groupe Axion afin d'obtenir le service de internet haute vitesse, sur le trajet du rang Beurivage, car les installations y passent ;

Que suite à un dépôt de signatures, la municipalité fait cette démarche afin d'offrir un meilleur service de télécommunications à ses résidents ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre souhaite avoir un suivi dans ce dossier.

Nous allons aux rapports des comités :

Bibliothèque : on demande la mise de fonds annuelle

Loisirs : on se prépare pour le terrain de jeux

Vidanges : rien de spécial

Centre multifonctionnel : 2 choses sont encore à régler soit internet et les panneaux séparateurs sont à changer dans les douches et toilettes les locations de salle pour les décès sont à clarifier

Inspecteur municipal : un petit grattage a été fait, et 5 luminaires seront installés on installera les nos de porte 780,790 et 800 près de la rue Principale, car les résidences sont éloignées du bord de la rue.

Salle municipale : rien de spécial on refait la peinture au premier étage

Pompiers : rien de spécial

Développement local : prévoir être présent lors de la rencontre du 11 mai à St-Sylvestre

Salon des jeunes : c'est propre et on est bien reçu par les jeunes

Résolution numéro 34-2010

Acceptation des comptes

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Ginette Roger et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 1163 à 1241 inclusivement.

Résolution numéro 35-2010

Résolution d'appui au projet Coop de santé de St-Patrice-de-Beaurivage

Considérant que les membres du comité provisoire de la Coopérative de Santé sollicitent de façon officielle l'appui des municipalités avoisinantes au projet d'une coopérative de santé à Saint-Patrice-de-Beaurivage ;

Considérant qu'un des principaux objectifs poursuivi par la Coopérative de Santé demeure de conserver les services en clinique et par le fait même, l'accès à un médecin de famille ;

Considérant les départs à la retraite des médecins plus âgés et/ou la diminution de leurs heures de travail au cours des prochaines années ;

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir le remplacement de ces médecins et que l'implantation d'une Coopérative de Santé inciterait des nouveaux médecins à se joindre à l'une ou l'autre de nos cliniques dans les prochains mois ;

En conséquence, il est proposé par Etienne Parent, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre appuie le comité provisoire de la Coopérative de Santé dans ses démarches pour l'implantation d'une Coopérative de Santé à Saint-Patrice-de-Beaurivage.

La levée de l'assemblée est faite à 23.10 heures, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 3 mai 2010.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, atteste que la signature du présent procès verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Maire